

Bonjour,

Dans l'article paru le 7 octobre dernier dans vos colonnes, rubrique « *Faulquemont, politique* », vous faites mention des absences de l'opposition, affirmation que nous qualifierons de gratuite aussi, voici en quelques lignes les raisons qui nous ont motivé à ne pas assister aux conseils municipaux.

Il aurait été objectif que le rédacteur de cet article s'interroge avant de consacrer une partie de ses écrits à l'opposition avec ce sous-titre : *"L'opposition boycotte le conseil" c'est le 2ème conseil municipal auquel aucun conseiller de la liste de d'Opposition Réunis pour Demain n'est présent, avec une mention toute particulière à mes 5 absences*".

Je vous rappelle que je vous ai fait parvenir une explication concernant l'absence de notre équipe au conseil 17 septembre 2020. Je vous joins à nouveau nos explications.

----0----

Concernant ce dernier conseil du 28 septembre 2020, pour justifier mon absence, l'auteur de l'article n'a qu'à reprendre la raison donnée publiquement par le maire et son adjoint LABRE : *"BONNET a le covid", le second ajoutant "Il a le covid, il est en quatorzaine, il se promène dans la rue"*.

Concernant l'absence de mes collègues, que je soutiens pleinement et en concertation avec eux, ils n'ont pas jugé utile d'y assister au regard de la façon dont l'opposition est traitée à Faulquemont, cette nouvelle équipe municipale installe une véritable censure, en témoigne :

➤ **Le règlement intérieur** : revu et *modifié en vitesse* (Les textes disent que le règlement intérieur doit être voté dans les 6 mois de l'installation du conseil, la commission s'est réunie le 11 septembre pour une validation au conseil municipal du 28 septembre), ce nouveau règlement *visait au musellement de l'opposition*, nous vous invitons à comparer cette nouvelle mouture avec la précédente datant de 2014.

Vous trouverez entre autres :

- ✓ La rédaction des *comptes rendus* des commissions sera *réduite à sa plus simple expression*, ce qui équivaut à un ordre du jour en somme. Alors que ce passage n'était pas appliqué lors de l'ancienne mandature, là il est complètement verrouillé ;
- ✓ *L'interdiction de divulguer* quoi que ce soit des comptes rendus des réunions et *surtout pas les débats* ;
- ✓ Les comptes-rendus des conseils *seront affichés avec une présentation sommaire des délibérations et des décisions* du conseil municipal. *En clair, même les faulquinois seront privés d'une totale information* ;
- ✓ ...

➤ **Les commissions** : même au cours des commissions, *les élus ne sont pas entendus*, les comptes-rendus sont *réduits* à leur plus simple expression et de plus subissent la *censure* des présidents de commissions. Si j'ai donné de ma personne dans les deux mandats précédents, les élus en place, notamment ceux qui ne siègent plus aujourd'hui, n'ont jamais pratiqué la censure à ce point. Mon équipe et moi sommes partisans de la transparence et la diffusion de l'information pour tous, pas seulement les élus, vous pouvez le constater si vous lisez nos parutions, nos publications, vous comprendrez alors notre indignation.

----0----

Alors que le règlement n'était pas voté, les présidents des commissions ont instauré la censure :

Ainsi ont été supprimés, dans la commission d'urbanisme :

- ✓ Un point abordé par moi-même. Je demandais quelles étaient les raisons d'achat des terrains au-lieudit Wintersheck "*lotissement ? Projet senior ? Concours ARS ?*". Alors que les élus de la majorité avaient connaissance de ce projet, il me semblait tout à fait légitime de poser la question. **Ma question est restée sans réponse, elle ne figure même pas** sur le compte-rendu malgré mes demandes.
- ✓ Au cours de cette même commission, un autre point amené par deux élus de la majorité s'interrogeant sur (et disons le dénonçant) **un de leur voisin (maison xxxxxxxx) qui construisait sans avoir affiché le permis de construire n'a fait l'objet d'aucune ligne dans le compte rendu** pourtant je peux vous assurer qu'il a suscité la curiosité de tous les élus qui n'ont pas tari de commentaires à ce propos. Pour ma part, j'ai adressé à ces deux élus le courrier ci-dessous désapprouvant leur méthode. Ces courriers sont restés sans réponse.

Patrick BONNET
11, rue de la république
57380 Faulquemont

Faulquemont, le 24 septembre 2020

Madame la conseillère municipale xxxx,

Je me permets de vous adresser ce courrier suite à votre intervention lors de la dernière réunion d'urbanisme.

Vous avez évoqué le cas d'un de vos voisins du lotissement xx xxxxxxxx qui aurait entrepris des travaux, sans poser comme il aurait dû le faire, le panneau d'affichage avec le permis de construire justifiant de la demande de ceux-ci.

Sous prétexte de savoir s'il était en règle, devant toute la commission composée ce jour-là de 12 personnes avec vous, vous avez posé la question visant à savoir si ce voisin avait bien fait la demande de permis.

Il semblerait que vous preniez très à cœur votre rôle de conseillère municipale, et de cela nous ne pouvons que nous en réjouir.

Mais vous n'êtes pas sans savoir qu'en toute discrétion, vous pouviez vérifier si cette-demande de travaux avait été ou non réalisée :

- En consultant le tableau d'affichage municipal, ces demandes sont soumises à l'information du public,
- En vous adressant au service de l'urbanisme, aux services de police municipaux, qui se seraient chargés de la suite à donner,
- En posant tout simplement la question aux intéressés, en votre qualité de conseillère municipale.

Le reproche que j'ai à vous faire ne vient pas du fait que vous ayez posé cette question, n'importe qui pouvait le faire, à fortiori une conseillère municipale ; ce qui m'a choqué, c'est le lieu et les conditions dans lesquelles vous avez posé cette question, c'est-à-dire devant un parterre d'élus alors que vous aviez la possibilité de faire autrement ainsi que je le précise plus haut.

Si votre demande, il faut bien le dire en « forme de dénonciation », a mis mal à l'aise certains de vos colistiers, elle n'a pas manqué d'en animer d'autres qui après vous avoir écoutée ont ajouté leurs propres commentaires. Même votre collègue la conseillère xxxxx, une de vos voisines, a surenchéri, en confirmant vos dires et ajoutant des précisions.

Je peux vous affirmer ma honte et mon écoëurement, sentiments partagés avec mes colistiers lorsqu'avec eux j'ai évoqué cet épisode.

Cet intérêt soudain pour vos voisins est tout aussi surprenant, qu'avant être conseillère municipale, on ne vous a jamais connue aussi impliquée dans la commune. D'ailleurs, n'avez-vous pas vous-même par le passé, fait l'objet de la même demande pour des travaux que vous réalisiez sans avoir posé à la vue de chacun ce panneau d'affichage obligatoire ?

Vous semblez très attachée à l'affichage des permis de construire, soyez en sûre je ne peux que respecter votre engagement à vouloir le faire respecter, j'espère néanmoins que cette exigence s'applique également à vos proches, familles, amis, ici à Faulquemont ou toutes villes de France et également ... à vous-même.

Enfin, je vous invite à vous rapprocher des membres de la commission « communication-enseignement » (*Mesdames BASBAGILL-DIOUF, BOUL, BUTIN, LOUIS, NAVEL, SPANNAGEL. Messieurs KOPPERS, PASKIEWICZ, PIERSON*), dont une des tâches est la rédaction du bulletin municipal. Ne pensez-vous pas qu'un article rappelant les règles en matière d'urbanisme serait plus approprié qu'une chasse lancée aux non-respects des lois ?

Patrick BONNET, conseiller municipal

PS : Vous avez pu vous apercevoir que le compte-rendu de cette réunion ne faisait pas mention de votre intervention, je m'interroge sur les raisons à cela. J'ai demandé au secrétaire de séance d'inclure celle-ci dans le compte-rendu.

----0----

Patrick BONNET
11, rue de la république
57380 Faulquemont

Faulquemont, le 24 septembre 2020

Madame la conseillère municipale xxxxx,

Je me permets de vous adresser ce courrier suite à l'intervention de votre collègue madame xxxx lors de la dernière réunion d'urbanisme.

Celle-ci évoquait le cas d'un de ses voisins du lotissement xx xxxxxxxx qui aurait entrepris des travaux, sans poser comme il aurait dû le faire, le panneau d'affichage avec le permis de construire justifiant de la demande de ceux-ci.

Sous prétexte de savoir s'il était en règle, devant toute la commission composée ce jour-là de 12 personnes avec vous, elle a posé la question visant à savoir si ce voisin avait bien fait la demande de permis.

Au cours de son intervention, vous-même quelques maisons au-delà de celle de votre collègue, avez apporté des précisions.

Il semblerait que vous aussi preniez très à cœur votre rôle de conseillère municipale, et de cela nous ne pouvons que nous en réjouir.

Mais vous n'êtes pas sans savoir qu'en toute discrétion vous pouviez vérifier si une demande de travaux avait été ou non réalisée :

- En consultant le tableau d'affichage municipal, ces demandes sont soumises à l'information du public,

- En vous adressant au service de l'urbanisme, aux services de police municipaux, qui se seraient chargés de la suite à donner,
- En posant tout simplement la question aux intéressés, en votre qualité de conseillère municipale.

Si cette demande, il faut bien le dire en « forme de dénonciation », a mis mal l'aise certains de vos colistiers, elle n'a pas manqué d'en animer d'autres qui après vous avoir écoutée ont ajouté leurs propres commentaires.

Je peux vous affirmer ma honte et mon écœurement, sentiments partagés avec mes colistiers lorsqu'avec eux j'ai évoqué cet épisode.

Cet intérêt soudain pour vos voisins est tout aussi surprenant, alors qu'avant être conseillère municipale, on ne vous a jamais connue aussi impliquée dans la commune.

Le reproche que j'ai à vous faire ne vient pas du fait que vous ayez posé cette question, n'importe qui pouvait le faire, à fortiori une conseillère municipale ; ce qui m'a choqué, c'est le lieu et les conditions dans lesquelles vous avez posé cette question, c'est-à-dire devant un parterre d'élus alors que vous aviez la possibilité de faire autrement ainsi que je le précise plus haut.

Vous semblez vous aussi très attachée à l'affichage des permis de construire, soyez en sûre je ne peux que respecter votre engagement à vouloir le faire respecter, j'espère néanmoins que cette exigence s'applique également à vos proches, familles, amis, ici à Faulquemont ou toutes villes de France et également ... à vous-même.

Enfin, je vous invite à vous rapprocher des membres de la commission « communication-enseignement » (*Mesdames BASBAGILL-DIOUF, BOUL, BUTIN, LOUIS, NAVEL, SPANNAGEL. Messieurs KOPPERS, PASKIEWICZ, PIERSON*), dont une des tâches est la rédaction du bulletin municipal. Ne pensez-vous pas qu'un article rappelant les règles en matière d'urbanisme serait plus approprié qu'une chasse lancée au non-respect des lois ?

Patrick BONNET, conseiller municipal

PS : Vous avez pu vous apercevoir que le compte-rendu de cette réunion ne faisait pas mention de votre intervention, je m'interroge sur les raisons à cela. J'ai demandé au secrétaire de séance d'inclure celle-ci dans le compte-rendu.

-----0-----

Concernant la commission **Sport et Vie Associative** :

- ✓ L'association hippique demandait une subvention de 1000€, la majorité a accordé 800€, j'ai fait valoir que cette association avait souffert de la sécheresse et que 200€ correspondait à l'achat d'une balle ronde de foin, **personne ne m'a entendu**.
- ✓ Si la majorité a été généreuse en maintenant les subventions malgré l'absence de manifestations suite au Covid, elle a attribué des subventions que je jugeais **indécentes** notamment à **plusieurs associations détenant d'importants fonds** (entre 10 000 et 40 000€) **et de surcroit bénéficiant gratuitement** de locaux spécifiques, ne payant aucune charges (eau, chauffage, électricité...), **l'entretien de leurs locaux** étant réalisé par une entreprise payée par le contribuable faulquinois. Pensez-vous que j'ai été entendu ? Pourtant je peux vous assurer que **j'étais le seul de cette commission à avoir étudié les dossiers des associations et analysé leurs comptes**. J'ai quitté la réunion au bout d'une demi-heure.

-----0-----

Concernant **la commission travaux**, ont été supprimés :

- ✓ **Les propos de menaces ci-dessous tenus** par le nouvel adjoint xxxxx à l'encontre de mon colistier, Didier SOUCHON. Malgré les relances de ce dernier restées sans réponse, plus de deux mois plus tard, il a fini par recevoir le compte-rendu de cette réunion, non seulement amputé des propos de l'adjoint mais en plus accompagné d'une lettre de recadrage du maire.

Propos tenus par cet adjoint

« Je ne voudrais pas ouvrir de polémique mais on a des gens dont je vais citer officiellement le nom, Didier, assis en face de moi. Il n'a pas posé une seule question alors qu'il a critiqué le périscolaire. C'est peut-être le moment de poser des questions de ce qui ne va pas.

On est en face, on est en réunion. La construction du périscolaire il y a des questions qui peuvent se poser. Ça serait bien de poser les questions et d'avoir les réponses et de pouvoir les mettre sur le site de la page web comme quoi il y a eu des réponses. Il ne s'agit pas de faire de la contre publicité à la commune et je ne parle même pas si opposant ok. Et d'après ce que j'ai entendu on ne lui a pas dit tu l'étais. On a le droit de poser des questions. Quel qu'en soit l'opposant, je pense que ça serait plus honnête et plus intelligent de pose des questions au gens qui sont intéressés autour de la table. Moi, c'est mon avis personnel.

Tu as fait une critique sur le bâtiment périscolaire. Pourquoi ceci, pourquoi cela, en plus tu as mis le maire en question. Ils sont là les gens, pose-leur la question. Il ne s'agit pas de les mettre sur Facebook et de dire ça ne se fait pas.

Tu as posé des questions pourquoi il n'y avait pas de panneau solaire, pourquoi il n'y avait pas ceci. Pourquoi cela avait été donné à certain architecte. Ne dit pas le contraire, c'est sur ton Facebook. Les gens, ils sont là, pose-leur la question et non l'écrire. Je ne vais pas dire en anonyme puisqu'on sait que c'est toi qui l'écris, mais au moins qu'ils aient une réponse et que tout le monde l'entende.

Comme quand on pose des questions et que l'on a des réponses il serait bien aussi de mettre les éléments de réponse, pas laisser en suspend des choses qui existent. C'est pour l'opposition en général. Je sais que tu as posé une question au DGS (directeur général et des services) concernant le stade, je sais que tu as eu une réponse mais tu n'as pas envoyé la réponse.

Après ça fait des polémiques et je pense que les gens ont le droit de s'exprimer de A à Z mais pourquoi ne pas le publier ce qui a été répondu point. L'opposition est faite pour poser des questions on ne peut pas obligatoirement être d'accord avec les uns et les autres même dans une majorité, que de rester « stoic » sur les commissions. C'est la troisième commission que j'assiste y a qu'une personne qui a posé des questions dans l'opposition les autres il note et pose aucune question. Mais après il déblatère sur les réseaux sociaux ça c'est inadmissible. Moi je dis tout le monde a le droit de s'exprimer ça il n'y a aucun souci, mais l'assemblée ici et le conseil municipal c'est pour aussi bien l'opposition et la majorité. Discuter ensemble et pas allé raconter des conneries après.

Parce-que un jour ça se finira mal et j'en ai rien à foutre qu'il y ait des témoins qui l'entendent ».

----0----

Que cela plaise ou non à la majorité, nous portons également la parole des faulquinois. Plusieurs d'entre eux nous ont sollicités pour mettre en place une campagne de stérilisation des chats errants. Après plusieurs publications et mails, aucune réponse n'a été donnée. Le maire indique aux personnes qui l'interpellent qu'il avait vu le problème avec une association qui malheureusement ne peut pas financer les 33 communes du DUF. Nous avons alors demandé la mise en place d'un budget, **nous avons été ignorés.**

----0----

Le manque de neutralité et d'objectivité de l'auteur de l'article paru dans vos colonnes, m'oblige à rappeler quelques faits qui n'ont paradoxalement pas alimenté sa plume. En effet, il fait peu de cas d'un élu de la majorité absent 4 fois (sur 5) aux conseils et à toutes les commissions municipales auxquelles il a choisi de participer.

Dois-je également rappeler à l'auteur de cet article, que lors des 6 années qu'a duré la précédente mandature, un élu n'a assisté qu'à un seul conseil municipal sur les 30 environs, qu'il n'a jamais participé à une seule réunion des commissions, sans jamais que cela n'ait ému le maire qui a accepté ses « excuses » à chaque fois. Le même traitement ne s'applique donc pas à tous les citoyens ?

Vous comprendrez maintenant qu'indiquer que nous étions absents ne suffit pas aux yeux de vos lecteurs. Au regard de nos arguments, ne vous étonnez pas de l'absence des élus, dits d'Opposition, aux conseils municipaux.

Je vous demanderai dans un article en réponse d'informer la population faulquinoise des raisons de nos absences en dénonçant bien sûr les pratiques de leurs élus. **Il est important que les faulquinois et les faulquinoises sachent qu'ils ont confié le plein pouvoir à leur municipalité** oserais-je dire à quelques-uns, décideurs dans le secret d'un « huis clos ».

Ceux qui composent aujourd'hui la majorité, et je parle là essentiellement des nouveaux élus, oublient qu'il y a quelques mois ils étaient **des citoyens lambdas qui n'y connaissaient rien, qui n'y connaissent d'ailleurs toujours rien, combien se sont formés à la tâche ?**

Même un nouvel élu, devenu adjoint, et ayant contribué à la rédaction du Hérisson notre journal, contribue aujourd'hui à vouloir museler l'opposition. Nous n'avions pas compris son engagement sur cette liste, avant de ne nous apercevoir que son engagement était lié au prochain PLU. Un nouveau signalement est en cours de rédaction auprès du procureur de la République.

Au pouvoir aujourd'hui, **la mentalité de tous ces élus a changé**, jusqu'à devenir une chambre d'enregistrement.

Notre seul pouvoir passe et passera par les réseaux sociaux.

Patrick BONNET

Nos deux demandes de droit de réponse n'ont pas été publiées dans la presse.